

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24032
---	--	----------------------------

SEANCE du : 12 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 février 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Constance MACKOW	Philippe ROBIN <i>jusqu'à 19h30</i>
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	
Hélène BROSSEAU	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Sandra CAILTON, pouvoir à Marinette TALLIER	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD
Jean-François MORIN, pouvoir à Jean-François MOREAU	Marie JARRY, pouvoir à Bérangère BAZANTAY	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pascal GABILY
Sandrine DELUGEAU	Philippe ROBIN <i>à partir de 19h30</i> Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	

Secrétaire de séance : Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques
 Thierry NOMBALAY - Directeur des finances



Cession d'un immeuble sis 39, rue Saint-Simon

La commune est propriétaire d'un logement situé au 39 rue St Simon à Bressuire. Ce logement a été occupé par le gardien du cimetière pendant plusieurs années. Il n'est plus nécessaire de conserver cette habitation car elle est inoccupée depuis janvier 2023.

Il a donc été décidé de mettre en vente ce logement comprenant une partie de la parcelle AC0260 d'environ 500 m² (à confirmer après bornage) ainsi que le jardin attenant. En effet il est difficile de dissocier le jardin de la maison (parcelle AC0258 d'une superficie de 452 m²) car il est enclavé, il est aussi situé en contrebas et la maison a donc des vues directes, et enfin l'accès au sous-sol de la maison se fait par cet espace.

Comme indiqué au précédent paragraphe, il sera nécessaire de procéder à un bornage pour détacher une partie de la parcelle ACO260 en tenant compte de la desserte du parking du cimetière et de la rue St Simon. Les frais de bornage seront à la charge de la commune.

En octobre 2023, ce bien a été mis en vente dans 3 agences immobilières au prix de 150 000 €.

3 visites ont eu lieu et l'agence ECOFI a reçu une proposition d'achat le 2 janvier 2024. M. HUET Maxime souhaite en faire son habitation et son bureau professionnel d'étiopathie. Actuellement il est locataire de son bureau professionnel.

Le futur acquéreur a rencontré plusieurs artisans du bocage pour la remise aux normes de la maison (gaz, électricité, isolation intérieur murs et plafonds, changement de menuiseries, clôtures de façade). Au vu des travaux à réaliser il a fait une proposition d'achat à 120 000 €.

Vu l'avis de France Domaine en date du 12 janvier 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240215-DG_DEL_2024_032-DE
 Date de télétransmission : 15/02/2024
 Date de réception préfecture : 15/02/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE CEDER** une partie de la parcelle cadastrée AC00260 comprenant un logement et un terrain d'environ 500 m² (à confirmer après bornage), ainsi que la parcelle AC0258, sis 39 rue St Simon, pour un prix total de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000 €), à Monsieur HUET Maxime ou toute autre entité pouvant s'y substituer.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,


Yannick CHARRIER



Le Maire,


Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240215-DG_DEL_2024_032-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024